

UE D - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

Bachelor européen en management et gestion des PME

UC D31

L'utilisation de la calculatrice est autorisée

Type d'épreuve : Rédaction (Etude de cas)

Durée : 6 heures

Session : Juin 2018

BAREME DE NOTATION

Dossier 1 - Analyse financière	36 points
Dossier 2 - Développement commercial	29 points
Dossier 3 - Gestion financière et comptable	37 points
Dossier 4 - Gestion du personnel	8 points
Présentation et orthographe	10 points
Total	120 points

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1</i>	Bilan au 31/12/2016.....	<i>Page 6</i>
<i>Annexe 2</i>	Compte de résultat au 31/12/2016.....	<i>Page 7</i>
<i>Annexe 3</i>	Eléments du bilan au 31/12/2015.....	<i>Page 8</i>
<i>Annexe 4</i>	SIG de l'année 2015.....	<i>Page 9</i>
<i>Annexe 5</i>	Ratios sectoriels du secteur « Commerce de gros de matériel de maintenance ».....	<i>Page 10</i>
<i>Annexe 6</i>	Eléments financiers des principaux concurrents (extraits de société.com).....	<i>Pages 11-12</i>
<i>Annexe 7</i>	Les ventes de matériels de BTP et de maintenance devraient rebondir	<i>Page 13</i>
<i>Annexe 8</i>	Le marché de la maintenance en France.....	<i>Pages 14-15</i>
<i>Annexe 9</i>	Un 1 ^{er} trimestre positif pour les matériels de construction et de maintenance.....	<i>Page 16</i>
<i>Annexe 10</i>	DLR / Evolution de la conjoncture – Baromètre conjoncturel T2 - 2017	<i>Page 17</i>
<i>Annexe 11</i>	Eléments financiers de l'unité mécanique de reconditionnement.....	<i>Page 18</i>
<i>Annexe 12</i>	Extrait du tableau d'amortissement de l'emprunt.....	<i>Page 19</i>
<i>Annexe 13</i>	Acquisition d'immobilisations	<i>Page 20</i>
<i>Annexe 14</i>	Réforme du droit du travail.....	<i>Pages 21-22</i>

SA MANUT SERVICES

Implantée depuis plus de 25 ans dans la région Nord à une vingtaine de kilomètres de Lille, la société MANUT SERVICES est un acteur reconnu de la manutention sur la région Hauts de France. Elle est spécialisée dans la vente et la location de chariots télescopiques, mini-chargeurs, mini-pelles, nacelles et godets. Elle distribue notamment la marque Bobcat sur la région Hauts de France.

Composée de 30 personnes dont 4 commerciaux, MANUT SERVICES vend la majorité des machines directement à ses clients professionnels et s'appuie également sur un réseau de revendeurs. L'entreprise a également développé un service de location de matériels.

⇒ Dossier 1 - Analyse financière

Annexes 1 à 6

Acteur reconnu sur son marché, MANUT SERVICES souhaite mieux appréhender ses éléments financiers.

Question 1

Calculez le bilan fonctionnel au 31/12/2016, le FRNG, le BFR et la trésorerie. Commentez les résultats brièvement.

Question 2

Calculez les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2016.

Question 3

Commentez l'évolution des SIG au 31/12/2016 par rapport au 31/12/2015.

Question 4

Commentez les principaux éléments financiers de MANUT SERVICES en comparaison de ceux du secteur d'activité en annexe 5.

Question 5

MANUT SERVICES a identifié sur son secteur 3 principaux concurrents.

A partir des éléments financiers de l'annexe 6, vous indiquerez les principales forces et faiblesses des concurrents et conclurez sur la situation financière de MANUT SERVICES sur son secteur.

Annexes 7 à 10

MANUT SERVICES souhaite poursuivre son développement commercial. A partir des annexes 7 à 10, vous analyserez les principales données du marché de la manutention.

Question 1

Vous dégagerez les opportunités et les menaces présentées par le marché de la manutention et les pistes de développement commercial à retenir pour MANUT SERVICES.

La société MANUT SERVICES souhaite poursuivre son expansion commerciale, à la fois sur les plans géographiques (extension vers la région Normandie) et sur les secteurs de clientèle (approche grands comptes : industrie automobile, pétrochimie, manutention portuaire).

Ce développement nécessite un renforcement de l'équipe commerciale : un commercial supplémentaire et une assistante commerciale.

Le commercial supplémentaire serait probablement affecté au secteur géographique nouveau à développer : la Normandie.

MANUT SERVICES hésite entre l'embauche d'un commercial salarié supplémentaire et le recours à un VRP multi cartes.

Les conditions de rémunération habituellement appliquées par la société MANUT SERVICES sont les suivantes :

Commercial salarié	VRP Multi cartes
Fixe : 1 500 € brut par mois Commissions : 3 % du CA HT Frais de repas : 600 € par mois Frais de déplacement : 800 € par mois Cotisations sociales patronales : 45 %	25 % du CA HT

Les potentiels commerciaux sur la Normandie semblent importants et la concurrence relativement limitée. L'entreprise envisage tout d'abord de prendre en compte l'aspect financier.

Question 2

Vous préciserez, calculs à l'appui, à partir de quel niveau de chiffre d'affaires MANUT SERVICES a plus intérêt à embaucher un commercial salarié.

Question 3

Vous indiquerez les autres éléments à prendre en compte dans le choix entre un statut de commercial salarié et de VRP multi cartes.

Par ailleurs, pour assurer son développement commercial, MANUT SERVICES a conclu un partenariat commercial avec NORD LEASING, une société de crédit-bail, filiale de la Banque du Nord. Elle souhaite proposer à ses clients des offres de crédit-bail pour l'acquisition de matériel.

Question 4

Vous développerez les arguments utiles à vos commerciaux pour promouvoir le crédit-bail auprès des clients et favoriser les ventes.

⇒ Dossier 3 - Gestion financière et comptable

Annexes 11 à 13

Composée de 30 personnes dont 4 commerciaux, MANUT SERVICES vend la majorité des machines directement à ses clients professionnels et s'appuie également sur un réseau de revendeurs. L'entreprise a également développé un service de location de matériels.

Elle est également confrontée à la reprise de matériels d'occasion qui peuvent faire l'objet d'un reconditionnement et nourrir efficacement des marchés moins exigeants sur les prestations de matériels : agriculture, petits artisans, TPE.

MANUT SERVICES souhaite investir dans une unité mécanique de reconditionnement des matériels.

Les éléments financiers concernant la mise en œuvre de cette unité mécanique de reconditionnement des matériels sont donnés en annexe 11.

MANUT SERVICES se pose différentes questions sur :

- la rentabilité ou non de ce projet,
- les choix de financement : autofinancement, recours à l'emprunt.

Question 1

Vous calculerez la VAN (Valeur actuelle nette) de ce projet d'investissement et conclurez quant à sa rentabilité.

MANUT SERVICES hésite entre un recours à l'autofinancement ou un recours à l'emprunt.

Question 2

A partir de l'annexe 12, vous indiquerez quelle serait la VAN en cas de recours à l'emprunt et conseillerez le dirigeant sur le choix à faire.

Dans le cadre de son développement, MANUT SERVICES a à acquérir quelques immobilisations.

Question 3

A partir de l'annexe 13, vous enregistrerez les écritures comptables d'acquisition des biens et établirez les tableaux d'amortissement des biens acquis.

Question 4

Quelles sont les caractéristiques de l'amortissement par composants ?

⇒ Dossier 4 - Gestion du personnel

Annexe 14

Mr Gasny, directeur de MANUT SERVICES, est un peu « perdu » avec les récentes évolutions législatives en matière de droit du travail.

Question

Il vous charge de lui établir un document synthétique récapitulant les principales évolutions législatives en ce domaine.

Bilan au 31/12/2016

ACTIF	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
Concessions, brevets	35 380	35 380		201
Autres immobilisations incorporelles	5 920		5 920	
Installations techniques, matériel	1 812 390	721 205	1 091 185	965 821
Autres immobilisations corporelles	243 014	170 174	72 840	87 040
Autres participations	7 650		7 650	7 650
Autres immobilisations financières	24 120		24 120	16 704
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 128 474	926 759	1 201 715	1 077 416
Stock en cours	25 110		25 110	22 734
Stock marchandises	1 376 809	71 654	1 305 155	1 518 478
Clients et comptes rattachés	3 362 743	238 894	3 123 849	2 599 895
Autres créances	277 379		277 379	215 312
Disponibilités	485 090		485 090	822 005
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 527 131	310 548	5 216 583	5 178 424
Charges constatées d'avance	71 017		71 017	124 938
TOTAL GENERAL	7 726 622	1 237 307	6 489 315	6 380 778

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	209 922	209 922
Réserve légale	20 993	20 993
Autres réserves	183 227	183 227
Report à nouveau	1 669 413	1 470 656
Résultat de l'exercice	233 024	338 780
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 316 579	2 223 578
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	627 697	591 584
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 183	20 851
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 771 686	2 887 435
Dettes fiscales et sociales	699 227	608 123
Autres dettes	53 002	42 490
Produits constatés d'avance	4 941	6 717
TOTAL DETTES	4 172 736	4 157 200
TOTAL GENERAL	6 489 315	6 380 778

Compte de résultat au 31/12/2016

	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	10 873 111	9 360 077
Production vendue de services	1 906 351	2 115 305
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	12 779 462	11 475 382
Production stockée	2 376	8 370
Production immobilisée	191 768	
Reprises sur amortissements et provisions	143 842	117 790
Autres produits	2 389	1 099
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	13 119 837	11 602 641
Achats de marchandises	9 516 769	8 303 108
Variation de stock de marchandises	277 008	-143 097
Autres achats et charges externes	1 147 843	1 089 849
Impôts, taxes et versements assimilés	90 956	92 239
Salaires et traitements	918 981	870 318
Charges sociales	370 672	354 555
Dotations aux amortissements	472 836	460 260
Dotations aux provisions sur actif circulant	40 441	
Autres charges	21 690	479
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	12 857 196	11 027 711
RESULTAT D'EXPLOITATION	262 641	574 930
Produits financiers de participation		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et charges assimilées	133 710	109 788
TOTAL CHARGES FINANCIERES	133 710	109 788
RESULTAT FINANCIER	-133 710	-109 788
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	128 931	465 142
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	74 488	22 412
Produits exceptionnels sur opérations en capital	216 650	54 111
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	291 138	76 523
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 565	16 128
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	57 543	33 652
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	81 108	49 780
RESULTAT EXCEPTIONNEL	210 030	26 743
Impôt sur les bénéfices	105 937	153 105
BENEFICE	233 024	338 780

Éléments du bilan au 31/12/2015

FRNG	1 998 264
BFR	1 176 259
Trésorerie	822 005

SIG de l'année 2015

CA	11 475 382	100,00 %
Marge commerciale	1 200 066	10,46 %
Production	2 123 675	18,51 %
Valeur ajoutée	2 233 892	19,47 %
EBE	916 780	7,99 %
Résultat exploitation	574 930	5,01 %
RCAI	465 142	4,05 %
Résultat net	338 780	2,95 %

Ratios sectoriels du secteur « Commerce de gros de matériel de manutention »

CA	100,00 %
Valeur ajoutée	15,66 %
EBE	3,82 %
Résultat net	2,09 %

Frais personnel / Valeur ajoutée = 75,59 %.

Éléments financiers des principaux concurrents (Extraits de societe.com)

MM 2000 (situé en banlieue de Lille)

	2016	2015		2016	2015
Actif immobilisé	748 300	646 600	Capitaux propres	427 600	409 000
Immobilisations incorporelles	0	0			
Immobilisations corporelles	731 100	629 600			
Immobilisations financières	17 200	17 000			
Actif circulant net	1 365 700	1 846 400	Dettes	1 709 500	2 105 100
Stocks et en cours	15 500	48 000	Dettes financières	824 800	881 600
Créances	1 163 600	1 115 800	Dettes fournisseurs	260 400	504 300
Disponibilités	186 600	682 700	Dettes fiscales et sociales	602 100	693 500
			Compte de régularisation passif	22 300	25 600
Total	2 137 180	2 521 300	Total	2 137 180	2 521 300

	2016	%	2015	%
CA	4 573 600	100,00 %	4 250 700	100,00 %
Production	4 543 800	99,35 %	4 269 200	100,44 %
VA	2 125 900	46,48 %	2 091 700	49,21 %
EBE	372 300	8,14 %	243 300	5,72 %
RE	227 400	4,97 %	212 000	4,99 %
RCAI	213 600	4,67 %	199 300	4,69 %
RN	167 900	3,67 %	250 100	5,88 %

	2016	2015
FRNG	504 000	644 700
Poids des stocks	1,24 jr	4,12 jr
Délai clients	93,12 jr	95,81 jr
Délai fournisseurs	20,84 jr	43,30 jr

Nord Manutention (situé en région de Douai, leader sur la région)

	2016	2015		2016	2015
Actif immobilisé	3 957 100	2 961 500	Capitaux propres	17 264 200	16 552 500
Immobilisations incorporelles	682 200	664 600			
Immobilisations corporelles	3 076 100	2 098 200			
Immobilisations financières	198 800	198 800			
Actif circulant net	25 916 800	22 782 200	Dettes	13 443 800	10 552 500
Stocks et en cours	6 261 200	4 765 300	Dettes financières	1 205 300	969 500
Créances	13 078 700	12 555 500	Dettes fournisseurs	8 039 700	6 033 800
Disponibilités	6 442 100	5 436 100	Dettes fiscales et sociales	3 596 400	3 108 900
			Compte de régularisation passif	602 400	65 100
Total	30 750 400	26 483 100	Total	30 750 400	26 483 100

	2016	%	2015	%
CA	70 803 000	100,00 %	60 769 100	100,00 %
Production	39 613 100	55,95 %	36 435 900	59,96 %
VA	19 083 800	26,95 %	16 131 900	26,55 %
EBE	7 223 200	10,20 %	5 661 900	9,32 %
RE	6 258 500	8,84 %	4 970 300	8,18 %
RCAI	6 312 500	8,92 %	4 965 000	8,17 %
RN	3 398 000	4,80 %	2 820 400	4,64 %

DK Manutention 2000 (situé dans la région de Dunkerque)

	2016	2015		2016	2015
Actif immobilisé	129 300	110 500	Capitaux propres	385 600	238 000
Immobilisations incorporelles	0	0			
Immobilisations corporelles	114 600	95 900			
Immobilisations financières	14 600	14 600			
Actif circulant net	2 071 200	1 540 100	Dettes	1 880 100	1 457 200
Stocks et en cours	803 100	789 200	Dettes financières	292 400	258 100
Créances	752 100	744 000	Dettes fournisseurs	1 077 000	653 900
Disponibilités	516 000	7 000	Dettes fiscales et sociales	203 400	254 900
			Compte de régularisation passif	307 300	290 300
Total	2 265 700	1 696 100	Total	2 265 700	1 696 100

	2016	%	2015	%
CA	4 494 300	100,00 %	3 461 000	100,00 %
Production	997 200	22,19 %	988 700	28,57 %
VA	1 205 100	26,81 %	1 040 400	30,06 %
EBE	238 300	5,30 %	130 400	3,77 %
RE	208 800	4,65 %	107 300	3,10 %
RCAI	206 800	4,60 %	109 400	3,16 %
RN	146 700	3,26 %	97 600	2,82 %

	2016	2015
FRNG	548 700	372 300
Poids des stocks	65,22 jr	83,23 jr
Délai clients	61,08 jr	78,46 jr
Délai fournisseurs	87,47 jr	68,46 jr

Les ventes de matériels de BTP et de manutention devraient rebondir

Après une mauvaise année 2015, le Seimat, le syndicat des entreprises internationales de matériels de travaux publics, mines et carrières, bâtiment et élevage, prévoit pour 2016 une progression du nombre de matériels d'au moins 5 %.

« Je pense sincèrement que nous avons touché le fond. Nous voyons la reprise pour la fin de l'année 2016 ». Jean Marie Osdoit, président du Seimat, résume la situation du secteur des matériels de travaux publics, mines et carrières, bâtiment et levage et de manutention. De grands chantiers se profilent pour les années 2017 et 2018 et le parc de matériel a été rationalisé. Pour le Seimat, c'est le secteur du BTP qui, à terme, participera le plus à la croissance.

De nouveaux présidents de région veulent pousser les grands travaux. Carole Delga (PS), dans le Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, a annoncé un « plan Marshall pour l'emploi » dans le BTP avec une enveloppe de 800 millions d'euros pour 2016 et Xavier Bertrand (Les Républicains), dans les Hauts de France, met en avant le transport et les projets d'infrastructure.

« Effet d'aubaine »

L'année 2015 aura été mauvaise pour les secteurs du Seimat, avec une baisse de 19 % du volume de matériels vendus. Un chiffre global qui masque une nette évolution positive en cours d'année. Quand le premier trimestre affiche un - 33,5 %, le quatrième est crédité d'un + 5 %. Le dispositif de sur-amortissement de la loi Macron a joué son rôle, après un retard à l'allumage dû à sa complexité. « Nous avons commencé à bien comprendre le dispositif en août, pour en parler à partir de septembre à nos clients », reconnaît Jean Marie Osdoit.

Les effets n'ont donc commencé à se faire vraiment sentir que vers la fin de l'année. « Il s'agit surtout d'un effet d'aubaine. Les entreprises n'investissent pas si le carnet de commandes est insuffisant », insiste le président du Seimat, qui a cependant écrit à Emmanuel Macron pour demander une poursuite du dispositif jusqu'à la fin du mois de décembre 2016.

Pour l'année 2016, le Seimat prévoit une progression d'au moins 5 % en volume, tous les secteurs étant dans le vert : + 9 % pour le matériel compact, + 4 % pour le matériel routier, + 2 % dans le matériel pour le béton comme pour le levage et + 1,5 % pour le matériel de terrassement. Les quatre premiers mois devraient connaître une augmentation des livraisons aussi violentes qu'éphémère, dopée par la loi Macron, pour un retour autour de 5 % en fin d'année.

L'Usine Nouvelle / Patrice DESMEDT / publié le 13/02/2016

Le marché de la manutention en France

A l'ère du XXI^{ème} siècle, la performance et la rentabilité d'une entreprise passent essentiellement par sa capacité à répondre aux besoins des clients, en respectant des standards de qualité et surtout dans les meilleurs délais. En effet, non seulement les clients demandent que leurs commandes soient honorées toujours plus rapidement, mais aussi, qui dit économie de temps, dit économie d'argent pour les entreprises.

L'aspect logistique est donc un facteur clé que toute entreprise se doit de maîtriser pour rester compétitive. Pour ce faire, celles-ci disposent d'une aide des plus précieuses, voire indispensable : le secteur de la manutention.

La manutention, secteur intimement lié à l'innovation technologique, est au cœur des besoins des entreprises et nouveaux défis, en matière de logistique. Face à une demande toujours plus importante, le poids de ce secteur ne fait que se renforcer. Mais qu'en est-il réellement du marché de la manutention en France ?

Le développement du marché

A partir de 2008, la France voit sa situation économique se dégrader subitement, touchant de plein fouet de nombreux secteurs, dont celui de la manutention. En 2009, le secteur de la manutention en France enregistre une décroissance significative. Une baisse de près de 28 % s'observera au niveau de la production et de la vente d'équipements de manutention, notamment, du chariot industriel, du transpalette, du gerbeur manuel, etc ... Parallèlement à cette baisse des ventes et de la production, le marché des services de manutention connaît aussi une importante contraction. Les entreprises traversant elles-mêmes des difficultés financières suite à la crise économique, les services de manutention sont peu sollicités.

En 2010, la tendance s'inverse, le marché de la manutention connaît un retour à la croissance. La production et la vente d'équipements de manutention (matériels d'occasion y compris) augmentent de 13 % par rapport à 2009 et le full service devient la prestation la plus sollicitée par les entreprises.

En 2013, le secteur de la manutention enregistre une croissance de 4 % et se chiffre à 3,5 milliards d'euros la même année. Dès lors, le secteur ne cessera d'enregistrer une croissance chaque année.

Aujourd'hui, suite à l'explosion du e-commerce et à l'évolution du mode de consommation et d'achat des consommateurs, qui se résume désormais par « acheter et se faire livrer », le marché de la manutention est en pleine expansion, offrant d'intéressantes opportunités d'affaires pour les investisseurs. En France, la manutention se présente désormais comme l'un de secteurs les plus attractifs et le restera certainement pour des années encore.

Les voies d'expansion

Comme dans tous les secteurs, la concurrence est rude dans celui de la manutention en France. Toutes les entreprises y vont de leur stratégie pour se démarquer : amélioration des services, renouvellements et agrandissements des parcs, etc. Néanmoins, dans ce secteur en particulier, la capacité à suivre les avancées et les innovations technologiques constitue le principal facteur de développement de la force compétitive.

Aujourd'hui, les équipements et engins de manutention n'ont plus rien à avoir avec ceux utilisés dans le passé. En plus de répondre à des critères de performance et de durabilité, ces produits allient sécurité et ergonomie. Deux points qui figurent désormais dans les exigences du secteur et des clients. En effet, les activités de manutention devenant de plus en plus conséquentes et toujours plus dangereuses, les produits, au-delà de leur côté fonctionnel, doivent offrir le maximum de confort et de sécurité à l'utilisateur. Par ailleurs, la tendance va aussi vers les équipements et engins électroniques. Il existe depuis peu des chariots qui disposent d'appareils électroniques embarqués. Ces appareils innovants permettent entre autres l'automatisation des opérations de manutention. Cette automatisation est d'ailleurs de plus en plus répandue en France, à tel point qu'à l'avenir, l'idée selon laquelle la présence et l'assistance du cariste ne seront plus nécessaires serait envisageable.

Outre la capacité à assurer une veille technologique, pour rester compétitive sur le marché de la manutention et pour développer leur activité, les entreprises doivent œuvrer en faveur du développement durable. Cette démarche est d'ailleurs une obligation des entreprises et mentionnée dans la réglementation qui régit l'activité de manutention en France. Au cœur de cette démarche figure les efforts écologiques, notamment : le recyclage du matériel en fin de vie, ou encore la mise à disposition et l'utilisation d'appareils et d'engins à faible consommation énergétique.

Un 1^{er} trimestre positif pour les matériels de construction et de manutention

Si 2016 avait été une excellente année pour la distribution, la location et la réparation de matériels de BTP et de manutention, la tendance semble se confirmer en 2017, avec un premier trimestre en hausse. Les loueurs de matériel du bâtiment, en particulier, enregistrent une croissance de + 13 %, tandis que le chiffre d'affaires des distributeurs progresse de + 14 %. Les matériels de maintenance et de levage, en revanche, ralentissent légèrement. Le point...

Décidément, le secteur de la distribution, location et réparation de matériels de BTP et de manutention n'en finit plus de progresser ! Après 2016, qui avait été marquée par une hausse constante de l'activité des différents marchés, le premier trimestre 2017 enregistre, lui aussi, une belle croissance.

Les matériels de BTP au top

Porté par la reprise de la construction, le marché des matériels de BTP est celui qui enregistre la plus forte croissance, d'après les derniers chiffres publiés par DLR (la Fédération des matériels de construction et de manutention). Toujours très en forme, les distributeurs voient leur chiffre d'affaires progresser de + 14 % au premier trimestre 2017.

Les ventes de matériels neufs (+ 21 %) ont un impact particulièrement positif sur l'activité, qui tire également profit du commerce de pièces détachées (+ 7 %), du service après vente (+ 5 %) et de la location courte durée (+ 3 %). A l'inverse, la location longue durée et les ventes de matériels d'occasion sont en berne, chutant respectivement de - 18 et - 6 %.

De leur côté, les loueurs de matériels de BTP enregistrent « leur plus forte progression depuis le rattrapage de 2011 », soit + 13 %, d'après la Fédération. « L'amélioration du taux de rotation du matériel a été un facteur de hausse du chiffre d'affaires au cours de ce premier trimestre de l'année », indique-t-elle.

L'activité ne cessant de progresser, les prix pratiqués par les entreprises sont également en hausse. Une tendance qui « devrait se poursuivre lors du prochain trimestre », à en croire la majorité des professionnels interrogés par le DLR.

La manutention et les levageurs font du surplace

La situation est cependant moins encourageante pour les distributeurs et loueurs de matériels de manutention, dont l'activité ne progresse que de + 1 %. Il faut dire que les professionnels concernés ont dû faire face au recul des ventes de matériel neuf (- 6 % sur l'année), dont ils tirent 42 % de leur chiffre d'affaires.

Les acquisitions sont en revanche reparties à la hausse pour les matériels d'occasion (+ 14 %), « au point de retrouver un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2012 », d'après la Fédération. La croissance est également au rendez-vous pour les services, aussi bien dans la location (+ 4 %) que la maintenance (+ 8 %).

N'en reste pas moins que le marché devrait se maintenir dans les mois à venir, et que les entreprises de levage et les distributeurs et loueurs de matériels de manutention sont une majorité à prévoir d'investir au prochain trimestre.

Batiweb.com - 29/05/2017

DLR / Evolution de la conjoncture – Baromètre conjoncturel T2 – 2017

Passer de la « reprise » à un régime de croissance

Mantra presque religieux des sept dernières années, la reprise de l'économie nationale n'est plus une simple invocation. Après un début d'année décevant, le PIB observe au deuxième trimestre son rythme de croissance le plus élevé depuis 2011, soit 1,8 % sur un an. La production se redresse dans la plupart des secteurs, portée par une demande intérieure soutenue et, élément nouveau, par des exportations en hausse.

De tous les secteurs, c'est la construction qui progresse le plus. Le secteur représente à lui seul 8 % du PIB national et constitue de ce fait un « baromètre » de la situation économique du pays. Au deuxième trimestre, les volumes de production ont nettement accéléré à la faveur d'une progression soutenue de l'investissement des ménages dans le logement. Pour la première fois depuis huit ans, le secteur est créateur net d'emplois. La croissance de l'emploi salarié en général a d'ailleurs atteint au deuxième trimestre un rythme jamais observé depuis 2010, avec près de 300 000 créations nettes sur un an. En conséquence, le chômage a diminué pour se stabiliser, au printemps 2017, à son plus bas niveau depuis 2012. Par ailleurs, hausse de l'emploi et baisse du chômage contribuent à soutenir les finances publiques dans un contexte budgétaire tendu.

La combinaison de ces éléments renforce la confiance des acteurs économiques et explique l'amélioration soutenue du climat des affaires. Mais pour importante qu'elle soit, n'oublions pas son caractère conjoncturel : tant la croissance de l'emploi que l'investissement des entreprises reposent sur des incitations fiscales (CICE, prime embauche PME, « dispositif Macron »...). Après avoir réussi à enclencher un cercle vertueux, les pouvoirs publics sont au défi de pérenniser la situation en levant les freins structurels. Autre ombre au tableau : le commerce extérieur qui, malgré la hausse des exportations, reste fortement déficitaire.

Dans ce contexte de reprise, les trois professions du DLR ont vu leur activité progresser. Le chiffre d'affaires des distributeurs et loueurs de matériel de BTP s'est accru de 19 % et de 9 % sur un an respectivement. Celui des distributeurs et loueurs de matériel de manutention a progressé de 7 %.

Chiffre d'affaires au T2 2017 – Variation annuelle :

- distribution : + 19 %,
- location : + 9 %,
- manutention : + 7 %,
- levage : n/a (en raison du faible nombre de participants ce trimestre, les résultats de l'enquête ne peuvent être fournis pour la profession « Levage »).

Nicolas Bouzou (ASTERES) / DLR /

Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention

Éléments financiers de l'unité mécanique de reconditionnement

Cette unité installée dans une partie des locaux actuels de MANUT SERVICES inutilisée se traduirait par :

- un investissement matériel de 380 000 euros amorti de manière linéaire sur 4 ans,
- un potentiel de CA de 120 000 euros mensuels, qui augmenterait de 5 % par an,
- une marge brute de 35 % sur ces prestations,
- un volume annuel supplémentaire de charges fixes de 100 000 euros par an, à faire évoluer de 5 % par an environ.

On considérera que le taux de l'IS est de 33 1/3 %.

Historiquement, MANUT SERVICES se fixe un objectif de rentabilité des capitaux investis de 5 %.

Extrait de tableau d'amortissement de l'emprunt

La banque de Manut Services, la Banque du Nord, lui a fourni les éléments d'un crédit sur 4 ans :

Exemple pour 100 000 euros empruntés sur 4 ans à 4,50 % :

Années	Capital dû en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuité
1	100 000	4 500	25 000	29 500
2	75 000	3 375	25 000	28 375
3	50 000	2 250	25 000	27 250
4	25 000	1 125	25 000	26 125

Acquisition d'immobilisations

Le 16 mars 2017, l'entreprise MANUT SERVICES a acquis les biens suivants :

- du matériel de bureau pour une valeur TTC de 12 259 €,
- 5 stations de travail à 24 900 € HT pièce. La mise à disposition et l'installation de l'ensemble ont été facturées 3 800 € HT,
- un véhicule de tourisme neuf valant 22 150 € HT.

Aucune de ces acquisitions n'a fait l'objet d'un règlement.

Un amortissement sur 5 ans est pratiqué pour chacun des biens acquis, il est dégressif à chaque fois que cela est possible.

Réforme du droit du travail

En étroite concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement lance le projet de loi pour le renforcement du dialogue social par ordonnances. Le projet de loi d'habilitation vise à donner plus d'égalité, de liberté et de sécurité, aux salariés comme aux entrepreneurs, en renforçant le dialogue social. Dans un monde du travail en pleine mutation, il tend à faire converger performance sociale et performance économique.

Pour la première fois, une réforme du Code du Travail qui donne la priorité aux TPE et PME

- Un barème de dommages et intérêts impératif qui donne sécurité et visibilité sur les contentieux potentiels.
- Une réforme des règles de licenciement permettant que les vices de forme ne l'emportent plus sur le fond.
- Un formulaire-type rappelant les droits et devoirs de chaque partie pour éviter les erreurs de procédure lors d'un licenciement.
- La possibilité, dans toutes les entreprises de 1 à 20 salariés sans élus, de négocier avec ses salariés sur tous les sujets par une consultation simple à la majorité des 2/3.
- Une négociation simple et accessible pour les entreprises de moins de 50 salariés, grâce à la possibilité de négocier directement avec le délégué du personnel sur tous les sujets.
- Des champs de négociation nouveaux ouverts à l'entreprise : négociation plus simple sur le temps de travail et la rémunération, négociation pour adapter les primes de branche à la réalité de l'entreprise.
- L'accès à un code du travail numérique clair, accessible et compréhensible, répondant aux questions concrètes que se posent les chefs d'entreprise des TPE/PME.
- La prise en charge des salaires et frais de déplacement des salariés des TPE/PME qui participent à des négociations de branche.
- Une nouvelle obligation pour les accords de branche de prévoir des dispositions spécifiques pour les TPE.
- Un compte de prévention simplifié qui met fin à une complexité inapplicable tout en préservant les droits des salariés en matière de pénibilité.

Une réforme qui va donner une impulsion déterminante à l'investissement et l'emploi des entreprises en France en leur donnant la sécurité juridique attendue en matière de droit du travail

- Un périmètre d'appréciation du motif économique fixé au niveau national, comme dans la grande majorité des pays européens.
- Des obligations absurdes et sources de contentieux supprimées (suppression de l'obligation de présenter la totalité des offres d'emploi du groupe dans la totalité des pays, y compris les offres d'emploi inférieures au SMIC) et des processus de reclassement simplifiés.
- Des délais de recours harmonisés à un an pour la contestation de la rupture du contrat de travail.
- La possibilité de s'adapter rapidement aux évolutions à la hausse ou à la baisse du marché par des accords majoritaires simplifiés sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité, comme en Allemagne.
- La possibilité de négocier l'agenda social des négociations, le calendrier, le contenu et le niveau des consultations, et le contenu de la base de données économiques et sociales.
- Des plans de départ volontaires sécurisés, bénéficiant d'un régime juridique propre et incitatif pour les salariés et les entreprises, véritable nouveau système de ruptures conventionnelles collectives.
- Un dialogue social simplifié et opérationnel par la fusion des trois instances d'information et de consultation en une seule, le comité social et économique.
- La régulation des expertises, par la mise en place d'une participation financière forfaitaire de 20 % du coût des expertises par le comité social et économique (sauf expertise PSE, comptes annuels, politique sociale annuelle et risques graves, qui restent pris en charge à 100 % par l'employeur, comme aujourd'hui).

- Une possibilité accrue de promouvoir le dialogue social et la co-construction de la stratégie avec les salariés et leurs représentants, par la mise en place par accord majoritaire d'un conseil d'entreprise intégrant l'ensemble des fonctions de représentant du personnel.
- Des règles encadrant les CDD correspondant à la spécificité des secteurs d'activité, mis en place par accord de branche.
- La possibilité d'accéder à des contrats de chantier grâce à la négociation d'accord de branche fixant les règles permettant d'y recourir.

De nouveaux droits et de nouvelles protections pour les salariés

- Des indemnités légales de licenciement augmentées de 25 %.
- Un droit au télétravail sécurisé, souple, permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.
- Un abondement de compte personnel de formation de 100 heures financé par l'employeur, en cas de refus par le salarié d'un accord majoritaire signé par les organisations syndicales portant sur le temps de travail et la rémunération.
- La possibilité de peser davantage sur les décisions de l'entreprise, grâce à des instances de représentation simplifiées, plus lisibles, plus fortes et par la simplification du recours au référendum, notamment dans les TPE.
- La mise en place possible par accord d'entreprise d'une co-décision à la française sur la formation professionnelle notamment.
- Des accords d'entreprise qui devront être majoritaires à partir du 1^{er} mai 2018.
- La mise en place d'une co-décision à la française, sur la formation professionnelle ou l'égalité femmes-hommes notamment, dans les entreprises mettant en place le conseil d'entreprise par accord majoritaire.
- Des nouvelles compétences pour les branches professionnelles permettant d'assurer davantage d'équité entre les mêmes salariés d'un secteur.
- Des procédures de reclassement plus transparentes et plus équitables, grâce à l'accès à l'ensemble des emplois disponibles dans l'entreprise.
- Une possibilité plus sécurisée et intéressante financièrement de quitter l'entreprise, par des ruptures conventionnelles collectives sécurisées juridiquement.
- Davantage de prévisibilité, d'équité et de protection en cas de litige avec l'employeur, grâce à la mise en place d'un plancher et d'un plafond de dommages et intérêts, et d'un formulaire type rappelant les droits et obligations de chaque partie en cas de licenciement.
- La possibilité de partir deux ans plus tôt en retraite dès l'année prochaine pour les salariés présentant une incapacité de travail supérieure à 10 % exposés à certains travaux pénibles (port de charges, produits chimiques notamment).

De nouvelles garanties pour les syndicats et les élus du personnel qui s'engagent

- Des moyens garantis et des formations renforcées pour exercer son mandat.
- Un accès à la formation professionnelle et au bilan de compétences renforcé pour concilier engagement syndical et évolution professionnelle.
- La valorisation des compétences acquises lors de l'exercice d'un mandat par l'encouragement à la négociation d'accords de branche et d'entreprise sur le sujet.
- L'accès à un financement mutualisé (AGFPN) pour les représentants syndicaux des TPE/PME qui participent aux négociations de branche.
- Le renforcement des possibilités d'évolution vers l'inspection du travail (par concours).
- La mobilisation d'un réseau de grandes écoles volontaires pour former chaque année des militants syndicaux.
- Une simplification des règles de désignation du délégué syndical en supprimant la condition de recueil de 10 % des suffrages sur son nom si aucun salarié ayant recueilli ces 10 % ne souhaite être désigné.

(Mis à jour le 30 novembre 2017 - Projet porté par Muriel Pénicaud)

www.gouvernement.fr/action/reforme-du-droit-du-travail